



2023/2024

**La bourse de nouveau
chercheur**

Lignes directrices

(Concours – automne 2022)

30 juin 2022

Table des matières

A. Renseignements généraux	3
1) Bourse de nouveau chercheur	3
2) Date limite pour la soumission des demandes	3
3) Demandes incomplètes ou inacceptables	3
4) Demande répétée dans le cadre du concours de nouveau chercheur	3
5) Résultats du concours	3
6) Statut de non-employé	3
7) Informations publiques	4
8) Exigences d'ordre déontologique	4
9) Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG)	4
10) Équité, diversité et inclusion	5
11) Mentorat	6
12) Coûts indirects	7
13) Politiques de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche	7
14) Publications	8
15) Les quatre thèmes de la recherche en soins de santé	8
16) Examineurs non spécialisés	8
17) Demandes multiples	9
18) Transfert d'une bourse	9
19) État des publications	9
20) Bourses partielles	9
C. Renseignements spécifiques concernant le programme	11
1) Description	11
2) Critères d'admissibilité	11
3) Critères d'évaluation	12
4) Durée de la bourse / Traitement et allocations	12
4.1 Durée de la bourse	12
4.2 Traitement et allocations	13
5) Demande de bourse	13
6) Bourses spéciales	15
7) Communiquer avec Cœur + AVC	15

A. Renseignements généraux

1) Bourse de nouveau chercheur

Le concours de nouveau chercheur est un programme de bourses salariales qui vise à appuyer les nouveaux chercheurs qui ont fait preuve d'excellence dans leur formation doctorale et postdoctorale et qui souhaitent lancer leur carrière de chercheur indépendant (p. ex., en laboratoire). Les possibilités d'appui salarial de ce genre constituent une mesure supplémentaire pour inciter les chercheurs à poursuivre ou à commencer leur programme de recherche au Canada.

2) Date limite pour la soumission des demandes

Les demandes relatives à la bourse de nouveau chercheur doivent nous être transmises au plus tard à **16 h (HAE) le 07 septembre 2022**, par l'intermédiaire de CIRCULien. CIRCULien n'acceptera aucune demande après cette date. **Toute demande soumise après la date limite NE sera PAS acceptée. Aucun appel ne sera possible après la date limite. Il incombe au candidat de s'assurer** que sa demande **en complet avec toutes les signatures requises** est bien soumise en ligne avec CIRCULien avant la date limite.

Les demandes ne seront pas acceptées par courrier électronique.

Cœur + AVC refusera les demandes tardives ou incomplètes. Il n'y aura pas de processus d'appel.

3) Demandes incomplètes ou inacceptables

Il est fortement recommandé à tous les demandeurs de *lire* et de *suivre* attentivement les instructions et les exigences inscrites dans les présentes lignes directrices. Toutes les demandes sont considérées comme définitives. Aucun changement ne sera accepté.

Pour respecter le principe d'équité pour tous les demandeurs, ceux-ci *doivent* se conformer aux règlements pendant la préparation de leur demande de subvention de recherche. *Toute* infraction à ces règles sera cause de troncation ou de rejet immédiat **(sans droit d'appel)** de la demande.

Les candidatures incomplètes les demandes ne comprenant pas les lettres d'appuis ou les signatures requises, et les demandes qui ne respectent pas les limites établies quant au nombre de pages indiquées dans le présent document, ne seront pas admises au concours.

4) Demande répétée dans le cadre du concours de nouveau chercheur

Si trois (3) demandes de bourse de nouveau chercheur ont été refusées, une demande subséquente du candidat ne sera considérée que dans des circonstances exceptionnelles.

5) Résultats du concours

La notification préliminaire (financement peu probable, financement possible, financement très probable) pourrait être envoyée aux demandeurs au début de l'année 2023. L'envoi des notifications préliminaires dépend du moment de l'examen par les pairs et de la disponibilité du financement. Les demandeurs seront informés par courriel de tout changement aux étapes clés du programme.

Les notifications officielles et finales seront envoyées aux demandeurs avant **la fin mai 2023** ou une mise à jour des notifications sera fournie avant cette date.

6) Statut de non-employé

L'octroi d'une bourse ne doit pas être considéré comme un contrat de travail ni comme toute autre forme d'association entre le récipiendaire et la Fondation bienfaitrice.

7) Informations publiques

Les candidats acceptés doivent savoir que le titre de leur projet de recherche et le résumé vulgarisé peuvent être utilisés sans avis et rendus publics. Les candidats sont avisés de ne pas dévoiler dans ces sections tout renseignement pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Il se peut que nous demandions aux lauréats de nous aider à faire comprendre l'importance de la recherche aux donateurs de Cœur + AVC et au public. La collecte de fonds pour appuyer la recherche est une tâche ardue. Nous devons plus que jamais faire savoir aux donateurs et au public que leurs dons servent à appuyer des travaux de calibre mondial. Les lauréats sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiovasculaire et la réduction du fardeau des maladies du cœur et de l'AVC. Il est possible que nous leur demandions d'agir à titre de porte-parole ou de collaborer avec nous pour présenter leur projet.

8) Exigences d'ordre déontologique

En signant et en soumettant leur demande à le Cœur + AVC, les candidats s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'institution et respectent les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'institution hôte, selon les cas.

Les demandeurs doivent s'assurer que toutes les expériences respectent les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'institution hôte, selon le cas :

- Énoncé de politique des trois Conseils : *Éthique de la recherche avec des êtres humains*¹.
- Bonnes pratiques cliniques (BPC).
- Bonnes pratiques de laboratoire (BPL)
- Pour ce qui est de l'expérimentation avec des animaux de laboratoire, les lignes directrices et les normes formulées par le Conseil canadien de protection des animaux².
- Les lignes directrices et les normes relatives aux dangers biologiques et chimiques paraissant dans *La norme canadienne sur la biosécurité*³ de l'Agence de la santé publique du Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Toutes les recherches portant sur les cellules souches pluripotentes humaines doivent se conformer aux *Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines*⁴ des IRSC. L'établissement doit aviser la Fondation des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.

9) Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG)

Cœur + AVC s'est engagée à préconiser l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et à améliorer la santé pour tous. Les candidats doivent intégrer l'ACRSG dans la conception de leur recherche. Dans le cas contraire, ils doivent justifier la non-pertinence de cette approche pour leur projet de recherche.

On encourage fortement tous les candidats à suivre [les modules de formation en ligne de l'Institut de la santé des femmes et des hommes \(ISFH\) des Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#).

On encourage aussi fortement les candidats qui participent à la recherche fondée sur des études cliniques à suivre [les modules de formation sur les rapports et les analyses fondées sur le sexe dans le cadre d'études cliniques du Women's College Hospital](#) (en anglais seulement).

¹ Voir www.ethics.gc.ca/eng/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/ pour les détails.

² Voir www.ccac.ca/en/_standards/guidelines pour les détails.

³ Voir <http://canadianbiosafetystandards.collaboration.gc.ca/index-eng.php> pour les détails.

⁴ Voir <http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/15255.html> pour les détails.

Veillez consulter les documents de référence suivants : [glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#), et [liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#), pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, respectivement.

10) Équité, diversité et inclusion

Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion et à améliorer la santé de tous. Cet engagement s'applique à l'ensemble de la fondation, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'augmenter la qualité et d'élargir l'impact des recherches qu'elle finance; ultimement, ces recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour les populations diversifiées du pays.

L'équité⁵ consiste à éliminer les obstacles systémiques afin que toutes les personnes aient les mêmes possibilités d'accéder à la recherche et d'en bénéficier, en mettant l'accent sur les populations qui portent un fardeau disproportionné en matière de maladies, notamment les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles ou de groupes racialisés ainsi que ceux des communautés LGBTQ2+.

La diversité se définit par les différences en matière de race, de couleur, de lieu d'origine, de religion, de statut d'immigrant ou de nouvel arrivant, d'origine ethnique, d'aptitudes, de sexe, d'orientation sexuelle, **d'identité de genre, d'expression de genre et d'âge.**

L'inclusion désigne la pratique visant à s'assurer que toutes les personnes sont valorisées et respectées **pour leurs contributions et qu'elles reçoivent le même soutien.**

Dans le but d'entreprendre et de maintenir un changement positif au sein de l'écosystème de recherche sur les maladies du cœur et l'AVC, il faut intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et ce, dans l'ensemble du système de recherche, y compris dans les pratiques et la conception de la recherche. L'adoption des principes d'EDI améliore la spécificité, la représentativité, la rigueur et la transparence de la recherche.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plus grand nombre de ressources en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au sein des trois organismes, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a élaboré des lignes directrices strictes pour appuyer l'intégration des principes d'EDI dans la recherche. Ces lignes directrices présentent des descriptions distinctes de ce que ces principes signifient pour les pratiques et la conception de la recherche.

L'équité, la diversité et l'inclusion dans les pratiques de recherche (EDI-PR) comprend les éléments suivants : promouvoir la diversité au sein de l'équipe et du recrutement de stagiaires; favoriser un environnement de travail et de recherche équitable, inclusif et accessible pour les membres de l'équipe et les stagiaires; et mettre de l'avant la diversité et l'équité dans le cadre du mentorat, de la formation et de l'accès à des occasions de perfectionnement.

⁵ Source des définitions relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion : Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche. Comité de coordination de la recherche au Canada, Fonds Nouvelles frontières en recherche. Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche (sshr-crsh.gc.ca)

L'équité, la diversité et l'inclusion dans la conception de la recherche (EDI-CR) comprend les éléments suivants : concevoir la recherche de façon à prendre en considération l'équité, la diversité et l'inclusion par l'entremise d'approches qui peuvent comprendre notamment l'intersectionnalité, l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), l'antiracisme, ainsi que la collecte et l'analyse de données non regroupées. Ces approches nécessitent de prendre en considération des facteurs liés à la diversité et à l'identité comme : l'âge, la culture, les handicaps, l'éducation, l'origine ethnique, l'expression ou l'identité de genre, le statut d'immigrant ou de nouvel arrivant, l'identité autochtone, la langue, la neurodiversité, la responsabilité ou la situation parentale, le lieu d'origine, la religion, la race, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, etc.

On invite les candidats à décrire la façon dont les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été intégrés dans la conception de la recherche (EDI-CR), le cas échéant. Par exemple, les candidats peuvent décider d'expliquer les raisons pour lesquelles des facteurs précis liés à la diversité ou l'identité ont été retenus aux fins d'inclusion et d'analyse dans leur recherche (p. ex., race, statut d'immigrant ou de nouvel arrivant). Ils peuvent aussi décrire le processus utilisé pour établir et maintenir des relations respectueuses avec la population de l'étude, ou encore, discuter de leur intention quant à la collecte, l'analyse et la déclaration de données non regroupées.

La recherche autochtone (recherche menée par des communautés, des sociétés ou des individus des Premières Nations, des Inuits, des Métis ou d'autres nations autochtones, ou recherche les impliquant ou fondée sur ceux-ci ou sur leur sagesse, leur culture, leurs expériences ou leurs systèmes de transmission des connaissances, exprimés sous leurs formes dynamiques, passées et présentes) doit être réalisée dans le cadre de relations respectueuses avec les peuples et les communautés autochtones. Veuillez consulter [la liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#) pour connaître les ressources pertinentes.

Les points à prendre en considération en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ne seront pas compris expressément dans les critères d'évaluation du concours 2023-2024. Cœur + AVC s'attend à d'autres examens de l'intégration et de l'officialisation des principes d'équité, de diversité et d'inclusion lors de l'évaluation des demandes de subvention des concours à venir.

Cœur + AVC s'engage à renforcer les capacités au sein des systèmes et des communautés de la recherche sur la santé cardiaque et cérébrale afin d'intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans les pratiques et la conception de la recherche. Cela sera rendu possible grâce aux occasions d'apprentissage et de perfectionnement des compétences pour les stagiaires et les chercheurs, à la présentation aux stagiaires et aux chercheurs des lignes directrices en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans les pratiques de recherche, et à l'établissement de partenariats avec d'autres bailleurs de fonds et facilitateurs au sein de l'environnement de la recherche.

On encourage fortement les candidats à suivre le [module de formation du Women's College Hospital sur l'intersectionnalité comme optique de recherche](#) (en anglais seulement) et le [module de formation vidéo sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs](#).

Veuillez consulter les documents de référence suivants : [glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#), et [liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#), pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, respectivement.

11) Mentorat

Cœur + AVC reconnaît qu'un mentorat réussi est essentiel à la réussite d'une carrière. Les mentors fournissent des stratégies, des conseils, de la rétroaction et du soutien en matière de perfectionnement

professionnel et personnel. Ils peuvent également occuper le rôle de parrains, de collaborateurs, de coauteurs ou de coaches. Le mentorat peut faciliter le développement des compétences et des connaissances dans de nombreux domaines, notamment en ce qui a trait aux connaissances, aptitudes, capacités et techniques en matière de recherche; aux connaissances et capacités nécessaires à la collaboration, à la transmission des savoirs ou à l'élargissement de l'impact de la recherche; aux connaissances sur les normes, les exigences et les pratiques en matière de recherche; et au perfectionnement des qualités, compétences et caractéristiques personnelles nécessaires à la réussite.

Les mentors permettent également aux mentorés de tirer parti de leur réseau social, leur donnant ainsi accès à des contacts de recherche qui leur seraient autrement inaccessibles. Les candidats doivent identifier au moins un mentor et décrire, dans une lettre cosignée d'une page, l'approche de mentorat pour la première année d'obtention de la subvention ainsi qu'un plan de mentorat sur trois ans. Notez que les employés de Cœur + AVC ne peuvent pas jouer le rôle de mentor officiel.

12) Coûts indirects

Cœur + AVC ne finance que les coûts directs de la recherche; les sommes qu'elle octroie ne doivent pas être utilisées pour des coûts indirects. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale) et les impôts et taxes liés au service que doivent payer l'établissement ou le département.

13) Politiques de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche

La science ouverte⁶ est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tous, avec le moins de restrictions possible. Les résultats d'une recherche scientifique comprennent (i) les articles et publications scientifiques examinés par des pairs; (ii) les données scientifiques et de recherche; et (iii) la contribution du public à la science et les discussions la concernant. La science ouverte est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée.

La communication des données, des informations, des outils, des ressources et des résultats et l'élimination des obstacles à la collaboration accéléreront la création et l'échange de connaissances pour améliorer la santé.

Cœur + AVC exige que tous les chercheurs qu'elle soutient, en totalité ou en partie, mettent les résultats de leurs recherches à la disposition du public dès que possible, au plus tard douze (12) mois après la publication finale ou la disponibilité des résultats. Dans le cadre de cette politique, Cœur + AVC définit les résultats de recherche comme étant les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Toute acceptation d'une subvention de recherche de Cœur + AVC est conditionnelle au respect de la *politique de libre accès aux résultats de la recherche*. Veuillez consulter la politique de Cœur + AVC relative au libre accès aux résultats de la recherche : [Politique de libre accès aux résultats de la recherche : lignes directrices](#).

Cœur + AVC encourage les nouveaux chercheurs à utiliser les principes de la science ouverte (TAIR : trouvable, accessible, interopérable et réutilisable) comme guide pour transmettre les résultats et éliminer les obstacles à la collaboration. Pour l'instant, les efforts proposés en matière de science ouverte ne seront pas explicitement inclus dans les critères d'évaluation.

⁶ Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la science ouverte*, https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97992.html

Cœur + AVC prévoit d'intégrer la science ouverte à l'examen par les pairs dans les prochains concours.

Pour en savoir plus sur la science ouverte et la feuille de route du gouvernement fédéral, consultez le site https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97992.html.

S'il y a lieu, les chercheurs doivent également inscrire leurs projets selon le processus d'enregistrement approprié (c.-à-d. www.clinicaltrials.gov ou PROSPERO).

14) Publications

Les récipiendaires de bourses de fonctionnement doivent reconnaître l'appui de Cœur + AVC dans tous leurs articles scientifiques et communiqués de presse ayant un lien avec la bourse. Pour faciliter la mise en œuvre du programme de transfert et de partage des connaissances de Cœur + AVC et pour rendre des comptes quant à l'utilisation du financement de la recherche, nous vous demandons de nous aviser de la date de parution de toute publication importante et/ou de tout communiqué de presse relatifs à des travaux que nous finançons, à l'adresse research@heartandstroke.ca.

15) Les quatre thèmes de la recherche en soins de santé

Les demandeurs d'une bourse de nouveau chercheur doivent estimer la proportion de la recherche proposée relevant de chacun des quatre thèmes de recherche en santé.

Les quatre (4) thèmes de la recherche en santé, tels que définis par les IRSC, sont les suivants:

La recherche biomédicale fondamentale (I)

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que le développement de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. Ces études portant sur des sujets humains sont sans but diagnostique ou thérapeutique.

La recherche clinique (II)

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement – incluant la réadaptation et les soins palliatifs – de maladies ou de blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes qui traversent des étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement lui-même ou les moyens de traiter les patients.

Les systèmes et services de santé (III)

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé en agissant sur la politique et la pratique professionnelle. La recherche menée par les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'impact des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur notre santé et notre bien-être à tous.

La santé des populations et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV)

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population canadienne, ou de sous-populations spécifiques, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques définissent la santé des personnes.

16) Examineurs non spécialisés

Cœur + AVC demande à des examineurs non spécialisés de prendre part aux groupes d'experts du Comité d'examen scientifique dans le but d'accroître la responsabilité et la transparence de son processus d'examen et pour s'assurer que la recherche cadre avec ses objectifs et sa mission. Cœur + AVC accorde une grande importance à la présentation de sommaires vulgarisés avec chaque demande. Si la demande est acceptée, mais que le sommaire vulgarisé est jugé insatisfaisant, l'affectation des fonds sera approuvée une fois que nous aurons reçu un nouveau sommaire satisfaisant.

Veillez prendre note que les examinateurs non spécialisés ont uniquement accès au sommaire vulgarisé des demandes, et non aux demandes complètes. Par conséquent, le résumé vulgarisé doit comprendre tous les renseignements pertinents à la candidature. Il doit également être écrit comme s'il s'adressait à un patient, à un aidant ou à un membre de la communauté, afin qu'il puisse être compris facilement par un auditoire non technique. Le sommaire vulgarisé doit être inspirant et pertinent, en plus de refléter l'importance du travail et les résultats souhaités.

Dans le but de vous assurer du respect des exigences en matière de lisibilité, on vous encourage fortement à utiliser les outils offerts sur le marché pour déterminer la lisibilité de votre sommaire vulgarisé.

17) Demandes multiples

Il n'est pas permis à une même personne de soumettre plusieurs fois sa candidature à la bourse de nouveau chercheur de Cœur + AVC. Si des programmes de partenariat sont en place, le demandeur doit communiquer avec Cœur + AVC pour obtenir de plus amples renseignements.

18) Transfert d'une bourse

Les bourses de fonctionnement ne sont transférables en aucun cas.

19) État des publications

Aucun manuscrit ne doit être joint à la demande, sauf ceux qui ont déjà été soumis ou acceptés pour prépublication ou ceux qui ont déjà été soumis ou acceptés à des fins de publication dans une revue examinée par des pairs. Tout manuscrit joint à une demande doit être accompagné de documents confirmant son statut. Tout manuscrit inclus avec la demande, doit être accompagné d'une attestation du journal prouvant qu'il a été soumis, accepté pour la publication ou sous presse. **Nous n'accepterons des mises à jour que pour les trois (3) publications représentatives jointes** de la demande. Cœur + AVC n'acceptera pas les lettres précisant la confirmation de l'acceptation pour la publication d'un article après le 1er décembre 2022.

20) Bourses partielles

Les bourses partielles de moins d'un (1) an ne sont pas disponibles pour les candidats à une bourse de fonctionnement.

B. Politique sur l'intégrité dans la recherche

L'objectif premier de la politique de la Fondation sur l'intégrité dans la recherche est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon opportune et ouverte les allégations d'inconduite dans le milieu scientifique. Les responsabilités des chercheurs, des institutions et de la Fondation en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le [Cadre de référence de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada sur la conduite responsable de la recherche](#).

Comme condition du financement, tous les lauréats de subventions et de bourses de la Fondation acceptent de respecter les principes et responsabilités stipulés par cette politique et les dispositions en cas d'inconduite scientifique stipulées plus bas.

La Fondation définit l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'« intégrité » telle que définie par le Cadre de référence des trois organismes ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification ou le plagiat lors de la proposition, de l'exécution ou de la préparation des rapports de recherche, de même que dans le signalement des résultats de la recherche.⁷

La Fondation prendra les mesures suivantes par rapport aux allégations d'inconduite dans le milieu de la recherche :

- Toute allégation d'inconduite dans le milieu scientifique sera d'abord étudiée par la Fondation afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, la Fondation peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'institution où œuvre la personne vraisemblablement coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus de révision par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'institution et la Fondation.
- La Fondation ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. Bien que l'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite de la part d'un scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible, il faut reconnaître que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que cette identité sera révélée à l'institution responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'institution sera tenue de soumettre un rapport écrit qui résumera les résultats de l'enquête et toute mesure future envisagée par l'institution à la suite de ces résultats.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, la Fondation pourra prendre des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de la Fondation pour une période donnée.

⁷ Terminologie adoptée du US Department of Health and Human Services, Public Health Service Policies on Research Misconduct, Final Rule. 17 mai 2005. Définitions disponibles à <https://ori.hhs.gov/definition-misconduct>. (anglais seulement)

C. Renseignements spécifiques concernant le programme

1) Description

Bourse de nouveau chercheur de Cœur + AVC

La bourse de nouveau chercheur de Cœur + AVC fournit une aide salariale aux personnes qui ont fait preuve de qualité exceptionnelle de chercheur dans le domaine cardiovasculaire ou vasculaire cérébral au cours de leurs études doctorales et postdoctorales.

Cœur + AVC offrira des bourses de nouveau chercheur en nombre limité à n'importe quel moment donné.

Toutes les bourses entrent en vigueur en date du 1^{er} juillet, après l'annonce des résultats du concours.

2) Critères d'admissibilité

L'équité, la diversité et l'inclusion dans les environnements de recherche favorisent l'excellence, l'innovation et la créativité. Cœur + AVC s'engage à atteindre l'excellence par l'équité et encourage les candidats issus de groupes diversifiés et méritant l'équité à soumettre leur candidature dans le cadre de ses occasions de financement.

2.1 Critères généraux – Bourse de nouveau chercheur

- a. Un **bourse de nouveau chercheur** ne peut pas recevoir une autre bourse de fonctionnement importante d'un autre organisme subventionnaire national en même temps qu'une bourse de fonctionnement de Cœur + AVC. De même, un boursier ne peut détenir simultanément une chaire de recherche du Canada et une bourse de nouveau chercheur de Cœur + AVC, une bourse de nouveau chercheur de l'Alberta ou une bourse de clinicien-chercheur **de l'Ontario**. De plus, un boursier ne peut détenir simultanément deux bourses de fonctionnement de Cœur + AVC (nationale et provinciale). Toutefois, un boursier peut accepter un financement supplémentaire; celui-ci ne doit pas excéder 50 % de la valeur de la bourse de Cœur + AVC, si ce financement provient d'une source locale ou provinciale.
- b. Au moment de la présentation de la demande, le candidat doit avoir un poste à temps plein de professeur adjoint ou un poste de niveau supérieur au Canada.
- c. À la date de dépôt de la demande et pour toute la durée de la subvention, les chercheurs principaux et chercheuses principales sont **inadmissibles** s'ils ou elles reçoivent ou ont déjà reçu des fonds, directement ou indirectement, de l'industrie du tabac et/ou du cannabis.
- d. Le candidat doit démontrer clairement qu'il possède les aptitudes requises pour devenir un chercheur autonome.
- e. Au moment de présenter la demande, pas plus de cinq (5) années ne devront s'être écoulées depuis la date de la première nomination professorale à un poste de professeur adjoint ou de professeur clinique adjoint. Il peut s'agir d'un poste d'adjoint dans un domaine où le candidat est admissible à présenter une demande de subvention à titre de chercheur ou co-chercheur principal. La date de la première nomination au sein du corps professoral sera basée sur la date indiquée dans le CV commun (c.-à-d. sous la rubrique « Emploi »).
- f. La demande de bourse doit être appuyée par l'université ou l'institution où le candidat conduira la recherche proposée. L'université ou l'institution doit garantir au récipiendaire un rang universitaire approprié et lui fournir l'espace et les installations dont il a besoin pour sa recherche, selon son expérience et le montant d'aide accordé de Cœur + AVC.
- g. Le candidat devra détenir un diplôme de médecine, de doctorat ou l'équivalent.
- h. Le doyen et le directeur du département (ou les équivalents institutionnels) doivent garantir que le candidat consacrera au moins 75 % de son temps à la recherche proposée.
- i. Pour bénéficier de cette bourse, le candidat doit détenir une subvention destinée à ce projet de recherche; cette ou ces subventions peuvent provenir de Cœur + AVC et/ou d'autres organismes subventionnaires. L'octroi d'une bourse de recherche exige également que les conditions suivantes soient remplies :

- i. Au cours de chacune des trois (3) années de la bourse, le récipiendaire doit être le chercheur ou co-chercheur principal d'une subvention soumise à l'examen par les pairs provenant de sources nationales et provinciales, peu importe le montant de la subvention.
- ii. Le récipiendaire doit recevoir au moins 30 000 \$ par année de fonds de recherche pour lesquels il peut être le chercheur principal ou co-chercheur principal.
- iii. Fonds octroyés à la suite ou non d'un examen par les pairs
 - Pour les premières (1) et deuxième (2) années de la bourse, les fonds octroyés pour la recherche peuvent provenir de sources examinées ou non par les pairs.
 - Pour la troisième (3) année de la bourse, les fonds octroyés pour la recherche doivent provenir de sources examinées par les pairs.

3) Critères d'évaluation

- a. Toutes les demandes d'applications sont soumises à un examen par les pairs de Cœur + AVC.
- b. Les principaux critères d'évaluation des demandes sont les suivants :
 - i) Les antécédents du candidat dans les domaines académique et de recherche;
 - ii) L'environnement de recherche; et
 - iii) La qualité du programme de recherche.

4) Durée de la bourse / Traitement et allocations

Nom de	Admissibilité	Value/year	Durée
La bourse	0-5 ans	60 000 \$*	Trois

* Voir Bourses spéciales (section 6, page 12)

4.1 Durée de la bourse

- a. La bourse portera sur une période de trois (3) années. La bourse ne peut pas être renouvelée.
- b. Le récipiendaire sera considéré comme un membre du personnel de l'université ou de l'institution où ses travaux de recherche sont effectués et les fonds octroyés seront versés à cette institution qui les lui remettra. Le récipiendaire aura droit aux avantages sociaux accordés aux autres membres du personnel régulier en ce qui concerne les régimes de pension, d'assurance et autres programmes selon les politiques de l'université ou de l'institution.
- c. Le récipiendaire peut demander un congé; les modalités sont précisées dans les lignes directrices concernant la gestion des subventions de Cœur + AVC. Les congés doivent être acceptés par Cœur + AVC, et approuvés et soutenus par l'institution hôte.
- d. Le récipiendaire, l'institution hôte ou Cœur + AVC peuvent mettre fin en tout temps à cette bourse pour une raison valable.
- e. La bourse entre en vigueur le 1^{er} juillet et le récipiendaire doit consacrer les trois (3) années subséquentes au projet de recherche. La durée comprendra les congés selon la politique de l'institution.
- f. Si des modifications importantes sont apportées aux activités de recherche pendant la durée de la bourse, le récipiendaire doit aussitôt en informer Cœur + AVC.
- g. Le lauréat doit immédiatement aviser Cœur + AVC s'il déménage dans un autre établissement (y compris à l'extérieur du Canada).

4.2 Traitement et allocations

- a. Le traitement de nouveau chercheur est de 60 000 \$ par année, y compris la part des avantages sociaux de l'employeur, pour trois (3) années, au maximum. Aucune allocation additionnelle n'est prévue.
- b. Cœur + AVC n'impose aucune restriction en ce qui concerne les revenus supplémentaires du nouveau chercheur, pourvu qu'ils soient conformes aux lignes directrices de l'université ou l'institution de parrainage et qu'il n'y ait pas empiètement sur le temps consacré au projet de recherche programme.

5) Demande de bourse

Les demandes doivent être remplies en ligne sur CIRCULien, le système de Cœur + AVC. Cœur + AVC acceptera un exemplaire numérisé de la signature officielle téléchargée vers CIRCULien; les signatures électroniques seront également acceptées. Les candidats n'ont pas besoin d'envoyer un exemplaire original de la page de signature à Cœur + AVC. (Remarque : Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.)

En raison des conflits d'intérêts qu'une telle situation présenterait, les lettres d'appui de Cœur + AVC ne peuvent être remises avec une candidature à un concours dans le cadre des programmes de recherche de Cœur + AVC.

Chaque demande complète doit inclure :

- a. Une description détaillée de six (6) pages du programme de recherche proposé, ce qui inclut l'identification du rôle du candidat et la façon dont l'exécution du plan de recherche contribue au développement du candidat en tant que chercheur indépendant. Les propositions doivent porter sur ce qui suit :
 - i. La cible globale du programme de recherche
 - ii. Les sources de financement existantes et prévues pour tous les projets du programme
 - iii. L'environnement de recherche
 - iv. Des renseignements supplémentaires sur les aspects interdisciplinaires du programme, les rôles des collaborateurs, cochercheurs ou membres de l'équipe
 - v. Les contributions qui sont prévues être apportées au domaine
 - vi. Les rôles des stagiaires en regard du programme
 - vii. Pour clarifier davantage la proposition, il est possible d'y inclure des schémas, des graphiques, des tableaux, etc. ou de les mettre en annexe, après les références. Notez bien que les schémas, graphiques, tableaux, etc. insérés dans le document comptent dans la limite de pages.

Les pages jointes doivent être présentées en interligne simple avec une police de 12 points en Times New Roman ou de 11 points en Arial. Les caractères ou l'espacement condensés ne seront pas acceptés. Les annexes (le cas échéant) devraient apparaître après les CV. Laisser une marge de 2 cm tout autour de la page. Pas de photoréduction, sauf pour les figures. **Les demandes qui ne respectent pas la limite de six (6) pages seront retirées du concours (sans possibilité d'appel).**

- b. Une déclaration de l'établissement faite par le directeur d'études (ou équivalents institutionnels) confirmant que le candidat consacrerait 75 % de son temps au programme de recherche proposé. La déclaration doit fournir des détails clairs sur :
 - Comment sera utilisé le 75 % de temps alloué à la recherche;
 - Quels seront les engagements dans le cadre du 25 % de temps restant;
 - Une évaluation critique du candidat; et
 - Une évaluation critique de la recherche proposée.

- c. Lettres de recommandation : Trois (3) lettres de recommandation envoyées séparément par courriel par les recommandataires directement. Les lettres doivent évaluer :
- a. Les capacités professionnelles et universitaires du candidat en vue de cette bourse;
 - b. Les qualités personnelles du candidat;
 - c. Le potentiel de recherche du candidat;
 - d. L'alignement du programme de recherche dans son ensemble sur la mission de Cœur + AVC.

Les lettres doivent provenir de professeurs ou de moniteurs auprès desquels le candidat a reçu sa formation. Ces lettres doivent être envoyées à research@heartandstroke.ca par les recommandataires appropriés.

** Remarque : Cœur + AVC refusera les lettres de recommandation et les formulaires d'évaluation qui sont **reçus après la date limite.***

- d. Un résumé de la recherche proposée.
- e. Considérations liées au sexe (notion biologique) et au genre (notion socioculturelle): Les candidats doivent intégrer l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) dans leur méthodologie de recherche. Dans le cas contraire, ils doivent justifier la non-pertinence de cette approche pour leur projet de recherche. ***On encourage fortement les candidats à suivre le module de formation du Women's College Hospital sur l'intersectionnalité comme optique de recherche (en anglais seulement) et le module de formation vidéo sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs.***
- f. Considérations relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion: Les candidats doivent décrire la manière dont les considérations relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion ont été intégrées dans leur programme de recherche; les facteurs d'équité, de diversité et d'inclusion **ne seront pas** explicitement inclus dans les critères d'évaluation. Cœur + AVC prévoit d'intégrer les considérations relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion aux critères d'évaluation des subventions des prochains concours.

On encourage fortement les candidats à suivre le module de formation du Women's College Hospital sur l'intersectionnalité comme optique de recherche (en anglais seulement) et le module de formation vidéo sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs.

- g. Mentorat: Les candidats doivent identifier au moins un mentor et décrire, dans une lettre cosignée d'une page, l'approche de mentorat pour la première année d'obtention de la subvention ainsi qu'un plan de mentorat sur trois ans.
- h. Un résumé structuré complet avec une explication claire sur la façon dont la recherche proposée est directement liée aux maladies du cœur ou l'AVC, et sur l'impact de cette dernière sur les maladies du cœur ou l'AVC. Ce sommaire profane doit être écrit en langage de tous les jours (pour le grand public, soit à un niveau ne dépassant pas la 8^e année). Le sommaire vulgarisé structuré est une section obligatoire du formulaire de demande.
- i. Une copie imprimée du CV commun du candidat (version de la Fondation seulement). Il s'agit d'un formulaire accessible sur Internet qui permet d'entrer l'information du CV en ligne (veuillez vous référer à <https://ccv-cvc.ca/indexresearcher-fra.frm> pour de plus amples renseignements).
- j. Signature(s)
Cœur + AVC acceptera les signatures électroniques, ou encore une copie numérisée des signatures originales. Remarque: Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.

6) Bourses spéciales

La bourse de recherche McDonald

La bourse de recherche McDonald est accordée au nouveau chercheur ayant reçu la meilleure cote. Le récipiendaire de cette bourse recevra une subvention de recherche supplémentaire de 10 000 \$ au cours de la première année de la bourse.

La bourse de recherche Henry J.M. Barnett

La bourse de recherche Henry J.M. Barnett est accordée à un nouveau chercheur hautement coté qui travaille dans le domaine vasculaire cérébral ou dans un domaine connexe. Le récipiendaire de cette bourse recevra une subvention de recherche supplémentaire de 10 000 \$ au cours de la première année de la bourse.

7) Communiquer avec Cœur + AVC au :

Pour toute question ou préoccupation, veuillez privilégier les courriels. Votre courriel sera envoyé dans une boîte de réception destinée à la recherche à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapide.

Courriel: research@heartandstroke.ca

Site Web: <https://www.coeuretavc.ca/recherche>